

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2013 à 20 heures 00

Date de Convocation : 30 août 2013
Date d'Affichage : 30 août 2013

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 15

L'an deux mil treize, le vendredi six septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, MM. Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, MM. Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Mme Suzanne ROYOLE-DEGIEUX.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Didier LEMEE	par	Guy PERNAUT
Emmanuel FONTAINE	par	Bernard CORDELETTE
Françoise ARMANI	par	François BOBO
Carine KOWALSKI	par	Yann MARTIN
Avelino GOMES	par	Jean FLAMANT

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. Christophe GOSSEAU, à l'unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 3 juillet 2013.
2. Embauche d'un second contrat aidé pour l'accueil périscolaire.
3. Demande de location de l'ancienne poste rue du Moutier pour création d'un salon de coiffure.
4. Demande de subvention pour voyage scolaire.
5. Modifications statutaires du SIDEN-SIAN.
6. Adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN.
7. Martelage des parcelles 30, 31, 33, 36 et vente des grumes par adjudication au printemps 2014 et délivrance à la commune de la partie taillis + houppliers.
8. Questions diverses.

MODIFICATION de l'ORDRE du JOUR:

En point 8, il est proposé d'ajouter :

8- Durée amortissement des travaux USED.A.

Et de repousser les autres points d'un rang.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2013.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2013.

Aucune remarque et/ou observation n'ayant été faite, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) EMBAUCHE D'UN SECOND CONTRAT AIDÉ POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre des inscriptions à l'accueil périscolaire pour

l'année 2013-2014 est de 22 enfants.

Il attire l'attention sur le fait qu'actuellement la personne, recrutée fin avril dernier en contrat aidé, est secondée par un agent technique pour la restauration du midi. (réception des repas le matin, préparation des repas, surveillance des enfants, etc,...) et cela sur ses heures d'entretien.

Afin de palier à d'éventuelles absences du contrat aidé (problèmes de santé, formation) et vu le nombre croissant d'inscriptions pour cette année scolaire, Monsieur le Maire propose de recruter un deuxième contrat aidé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de recruter un second contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) sur la base de 20 heures hebdomadaire.
- Dit que cette dépense sera rattachée au budget 2013, chapitre 12, article 64168.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3) DEMANDE de LOCATION de l'ANCIENNE POSTE - RUE DU MOUTIER pour la CRÉATION d'UN SALON de COIFFURE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande de location de l'ancienne Poste – rue du Moutier, de la part de Madame Christelle PERNAUT, afin de créer un salon de coiffure.

Cette dernière étant la belle-fille de M. PERNAUT Guy, 2^{ème} adjoint, celui-ci quitte la salle des conseils afin de ne pas prendre part ni à la discussion, ni au vote.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer l'ancienne Poste – rue du Moutier à Mme PERNAUT Christelle afin qu'elle s'installe en tant que coiffeuse pour un loyer mensuel de 250€.
- Dit qu'il convient d'établir un bail commercial de 9 ans révisable tous les trois ans.
- Dit que tous aménagements seront à la charge du locataire.
- Dit que cette recette sera rattachée au budget 2013, chapitre 75, article 752.

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

1 ABSTENTION: M. Guy PERNAUT

4) DEMANDE de SUBVENTION pour VOYAGE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire lit le courrier reçu du Lycée Gérard De Nerval de Soissons, sollicitant une subvention pour un séjour scolaire.

Un élève, M. LEBRUN Clément, participant à ce voyage, réside dans la commune.

Ce voyage sera l'occasion de valider en milieu réel les connaissances acquises en classe, de se rendre compte par lui-même de la vie professionnelle.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention à M. LEBRUN Clément, afin de réduire le coût du séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accorde une subvention de 50€ pour voyage scolaire à M. LEBRUN Clément.
- Dit que cette dépense sera rattachée au Budget 2013, chapitre 65, article 6574.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

5) MODIFICATIONS STATUTAIRES du SIDEN-SIAN.

Monsieur le Maire expose les motifs et présente les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les modifications statutaires du SIDEN-SIAN (voir détails dans annexe 1 du présent compte rendu).

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

6) ADHÉSION de NOUVELLES COMMUNES au SIDEN-SIAN.

Le Comité du SIDEN-SIAN a notifié à la commune de Barisis-aux-Bois les délibérations adoptées lors de sa réunion du 30 avril 2013 concernant l'adhésion de nouvelles communes :

- Commune de VESUD (Aisne)
- Commune d'INCHY-EN-ARTOIS (Pas-de Calais)
- Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL DE SAMBRE pour la commune de QUIEVELON (Nord)
- Communauté d'Agglomération MAUBEUGE- VAL DE SAMBRE pour les communes d'ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMES, FERRIERE-LA-PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON et VIEUX-MESNIL (Nord)

Lors de sa réunion du 15 janvier 2010, il a été proposé de ne plus approuver l'adhésion de nouvelles communes pour manifester le mécontentement du Conseil Municipal contre le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE CONTRE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

7) MARTELAGE des PARCELLES 30, 31, 33, 36 ET VENTE DES GRUMES par ADJUDICATION au PRINTEMPS 2014 et DÉLIVRANCE à la COMMUNE de la partie TAILLIS + HOUPPIERS.

Dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale de BARISIS-AUX-BOIS, il appartient à la commune de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des parcelles 30, 31, 33 et 36, à la vente par adjudication au printemps 2014 des grumes et de demander la délivrance à la commune de la partie taillis + houppliers
- autorise Monsieur le Maire à fixer le prix de retrait et à négocier à l'amiable l'article, au cas où il serait invendu lors de la mise en vente.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

8) DURÉE AMORTISSEMENT des TRAVAUX USEDA.

La trésorerie de Chauny demande au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer la durée d'amortissement des travaux USEDA (notamment dans les rues du Bloc, de la Ville, du Rond d'Orléans et de la Gare) Celle-ci propose une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe la durée d'amortissement des travaux USEDA à 15 ans.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

9) QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association syndicale d'assainissement de la Vallée de Servais n'est plus et qu'il est en attente d'informations du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,
+pouvoir de Françoise ARMANI

Jean FLAMANT,
+ pouvoir de Avelino GOMES

Guy PERNAUT,
+ pouvoir de Didier LEMEE

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,
+pouvoir de Emmanuel FONTAINE

Maurice BOITELLE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU

Yann MARTIN
+pouvoir Carine KOWALSKI

Suzanne ROYOLE-DEGIEUX